no rien Genit jadis une egliso sujen iminuoga

Color la comandaté de farmad qui la vait la color la comandate de farmad qui la vait la comandate de farmad qui la vait la comandate de farmad qui la comandate de farmad plus qu'ura siomale Trois mois . Troit to all roly .

on s'abonne A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS,

Place de la Bourse, 33; A. EWIG,

phied states a consequence of POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

-no sortions squared somsertions, b nich secor cab Poste touch our that cab star a secor cab Poste touch our that cab star a secor cab Poste touch our that cab star a secor cab Poste touch our that cab star a second se

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la figue. 20 c. Réclames 2 2000. 130 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiques du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

dans and promude mistre. It shared her obiz as a SAUMURed reducing our coloq

23 Novembre 1877.

SENA probléd de la proissom

La séance d'hier jeudi a été ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. Audren de Kerdrel, vice-président.

Le Sénat reprend la discussion du projet dé loi relatif à l'état-major.

C'est M. le général Pourcet, rapporteur, qui porte la parole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

M. le comte des Roys dépose une propostion tendant à réduire les droits de mulation sur les immeubles ruraux.

L'urgence n'est pas déclarée. On procède ensuite à la continuation de

la vérification des pouvoirs. L'élection de M. Fauré, élu à Lambez. est validée, malgré quelques observations de MM. Lacaze et Girault.

La Chambre procède ensuite à l'examen de l'élection de M. Rouxin, à Saint-Malo.

Chronique générale. Alors cour on armichanachanne la rannalista

pronnent pidd dor hit. Plus dius arsiclant couple LE MINISTÈRE.

Les difficultés pour la constitution du cabinet subsistent encore aujourd'hui, mais laissent espérer une entente définitive sur divers points en litige avec les personnages politiques, sénateurs et autres, qui ont été appeles par le Maréchal.

Tous les ministres sont pris dans le Sénal, à l'exception des ministres de la guerre el de la marine. C'est là un fait acquis.

L'attribution des portefeuilles a été aussi objet de quelques difficultés, qui seraient planies en ce moment, si nous devons en croire l'un des secrétaires de la présidence qui l'a affirmé à un membre du Sénat.

Neanmoins, on ne croit pas encore que le nouveau ministère puisse paraître aujourd'hm a l'Officiel. La grande sella do l'adiel del déce

Le ministre de l'intérieur, après avoir reçu hier matin les différents chefs de service de son departement, a dû quitter l'hôtel de la place Beauveau.

and lifte, at to industrial edgage to place d'ho

M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat, suit M. de Fourtou dans sa retraite.

Composite Laisenhoff

Le petit article suivant du Bien public contient une intéressante indiscrétion sur l'altitude des gauches vis-à-vis de leurs collègues de la minorité de la Chambre des dé-Putés:

Une partie du públic s'étonne qu'on n'ait pas invalidé en masse les candidats des affiches blanches.

En pratique, ce n'était pas possible. Il Pa eu deux cents candidats élus qui se sont servis d'affiches blanches. Si on les eut inva-lide lidés en bloc, on eut donc invalidé plus d'un

tiers de la Chambre des députés.

Les élections se seraient faites de nouveau avec le ministère, les fonctionnaires,

les habitudes actuelles. Nous n'y eussions rien gagné. De plus, on n'aurait pas manqué de dire au Sénat: - La Chambre a procédé à une dissolution partielle. Autant yaut que dissolution complète. Cinq cent trente-trois élections à faire ne coûtent pas plus que deux cents. Votez donc une nouvelle dissolution ...

La question de validation des députés ne serait donc qu'une question d'opportunité? Nous retenons l'aveu.

son enude itous la rate. La crand-doc Mi-cied assistati à la induffile. La mattaque ve

Le Rappel annonce que la commission d'enquête sur les élections a siège de nouveau mardi. Elle a réglé l'ordre de ses travaux et a décidé de se partager en neuf souscommissions chargées chacune de l'examen des élections, par région déterminée. Au reste, suivant l'habitude des gauches, qui deviennent de moins en moins communicatives, les délibérations de la commission sont tenues absolument secrètes.

Voici un document qui a le don d'irriter les enquêteurs equal big asuas initiano ou

Paris, 18 novembre.

» A Messieurs les directeurs généraux, les directeurs, les trésoriers-payeurs généraux.

» La Chambre des députés a décidé. dans sa séance du 45 novembre dernier, qu'il serait procédé, par une commission de trente trois membres, à une enquête parlementaire dont vous connaissez l'objet.

» Cette resolution, dont l'execution pourrait toucher par divers côtés aux droits du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, ne saurait obliger à aucun titre ni les agents de l'autorité publique, ni même les simples citoyens. Le gouvernement ne croit donc pas pouvoir y prendre part.

» Je vous invite, en conséquence, à ne pas entrer en communication avec la commission d'enquête ou avec ceux de ses membres qui se rendraient dans votre département, et à ne leur fournir ni pièces ni renseignements d'aucun genre ; à ne mettre aucun local à leur disposition pour la tenue de leurs reunions, en un mot, à ne prêter ni directement, ni indirectement votre concours à leurs travaux.

» Vous voudrez bien transmettre immediatement ces instructions aux fonctionnaires et agents places sous vos ordres et tenir la main à leur stricte exécution. Je vous prie également de m'accuser réception de la présente circulaire.

» Le ministre des finances, DE. CAILLAUX. D

A quelques mots près, et sans importance, la circulaire adressée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce à ses subordonnés est identique à celle de M. le ministre des finances. Nous ne connaissons pas celles des collègues de MM. Caillaux et de Meaux, mais il n'est pas difficile de pressentir que les instructions qu'elles renferment sont conformes aux prescriptions cidessus, et qui sont la traduction très-exacte du discours de M. le président du conseil démissionnaire.

Les journaux républicains s'emportent avec une fureur indicible contre l'ordre du jour de M. de Kerdrel et le vote du Sénat.

* *

L'ordre du jour est, cependant, tout ce qu'il y a de plus simple et de plus anodin. o Que dit-il, en effet? Ceci

« Le Sénat... résolu à ne laisser porter » aucune atteinte aux prérogatives qui appar-» tiennent à CHACUN des pouvoirs publics... »

Quoi de plus correct, de plus constitutionnel? Cela n'attaque personne. Toutes e les prérogatives » de la Chambre sont maintenues; on ne blâme même pas l'usage que celle-ci en a fait.

De quoi donc se plaignent les journaux républicains? De ce que l'enquête votée par la Chambre sera rendue impossible?

Mais le vote du Sénat en est-il cause? Nullement.

Ce n'est pas le vote du Senat, c'est la loi qui veut que l'enquête votée par la Chambre ne puisse aboutir à rien dans la pratique. Qui dit cela?

M. Dufaure! M. Dufaure, tant applaudi par les républicains du Sénat et de la presse, a splinning the collect ab source up

Ecoutons-le:

« Ici, messieurs, permettez-moi de vous » dire, et relativement au pouvoir exécutif, » et relativement aux simples citoyens, il ya » une lacune certaine dans notre législation. Il » est impossible de le contester; et si le gou-» vernement nous apportait un projet de loi » pour regler les droits des commissions d'ena quête parlementaire, les formes dans lesquelles

» elles devraient proceder, il auraitraison. D'est une matière à régler. D

« C'est une matière à régler. » Donc, elle n'est pas reglée.

Donc, l'ordre du jour du Sénat ne fait, à notre avis, qu'exprimer le désir ou, si l'on présère, la volonté de voir régler les droits des « commissions d'enquête, » de manière à sauvegarder « les prérogatives qui appar-» tiennent à chacun des pouvoirs publics. »

Si bien qu'il nous paraît que le Temps fait une vaine menace, quand il annonce que le nouveau cabinet sera renversé tout de suite par la Chambre, à cause de cette question de l'enquête. On lui demandera, dit le Temps, quelle conduite il prétend tenir à l'égard de l'enquête, et comme il ne pourra se dégager des déclarations du précédent cabinet, il tombera comme celui-ci.

Erreur.

Rien n'est plus facile, pour le nouveau cabinet, que de répondre à une interpellation de ce genre. Nous lui donnons ce conseil: laissant de côté les récriminations et sans soulever le conflit des prérogatives de « chacun des pouvoirs publics, » qu'il réponde en déposant un projet de loi pour « régler la matière, » avec les paroles de M. Dufaure pour exposé des motifs. Qu'est-ce que la majorité républicaine

pourrait bien objecter à ce procédé purement parlementaire et absolument constitutionnel? (Union de l'Ouest.) Genidh o hour Felse in d'au nouveau Papa Permi les grans, questinus, que le Papa

L'UNION CONSERVATRICE.

Nous lisons dans l'Assemblée nationale:

« Nous avons publié un article intitulé: La réunion des constitutionnels de la Chambre des députés

» Dans cetarticle, à la véracité duquel on a bien voulu rendre hommage, on lisait que tous les députés présents avaient insisté ENERGI-QUEMENT pour que l'Union constitutionnelle affirmât le maintien de la République conservatrice avec le maréchal de Mac-Mahon à sa tête.

» Toul ce que nous avons écrit est vrai, mais tout ce qui est vrai n'a pas été écrit. » Quelques députés de la droite qui ont assisté à la réunion en question nous prient de déclarer qu'ils sont décidés à soutenir le Maréchal jusqu'en 1880 — car une politique contraire serait une politique de factieux — mais qu'ils se réservent le droit de voter la révision de la Constitution suivant leurs préférences monarchiques.

» Rien ne nous semble plus naturel.

» L'honorable M. Barcilon, en particulier, a précisé avec tact et talent les termes du concours que ses amis et lui prétaient au Marechal.

» M. l'amiral Touchard a reconnu la parfaite justesse des observations du député de Vaucluse, et tous les membres de la réunion s'y sont associes. » i, le comis Emmanuel d'Hercourt a ru

L'état de M. Ropert Mitchell, loin de s'être amélioré, comme on l'espérait tout d'abord,

to the first a despite of the state of the first of

s'était sérieusement aggravé. Pendant toute la journée de mardi et pendant la nuit suivante, le sympathique député de la Gironde a été en proje à une fièvre violente compliquée de délire.

Son médecin, M. le docteur Thévenet, a dû passer la nuit à son chevet

Tous les amis de M. Robert Mitchell sont venus s'inscrire chez lui, et prendre de ses nouvelles. Son état leur inspire d'assez sérieuses inquiétudes.

On écrit de Munich à l'Assemblée nationale :

estudivida morasli

« Je me trouveis avant-hier à Bade, et. à huit heures du soir, nous connaissions dans leur entier les débats orageux de la Chambre des députés

» La célèbre princesse Troubestkoi, qui, ainsi qu'on le sait, a été forcée de quitter la France, parce qu'elle disait sans doute trop de bien de notre Gouvernement et du chef de l'Etat, avait reçu, dans la journée, un télégramme très-explicatif sur la discussion et le vote de l'enquête onque

» Ce n'est un mystère pour personne, à Bade, que chaque jour la princesse Troubestkol, cette amie si intime de M. Thiers et de la Prusse, reçoit des lettres et télégrammes des chefs des gauches, MM. Gambella, Calmon et Léonce de Lavergne.

» La princesse Troubestkoï montre à tout son entourage les dépêches qu'elle reçoit de France et qui sont signées d'un pseudo-

» Il paraît que ses sentiments d'hostilité contre le Maréchal ont pris un caractère de violence extrême. Para olav of another and -upalita tan kamalah tilip salasikan hoti

M. Daguin compte poser de nouveau sa candidature conservatrice dans le IXº arrondissement, qui avait, comme on le sait, donné la majorité à M. Grévy.

Un comité républicain a décidé d'adopter, comme successeur à M. Grévy, l'ex-père Hyacinthe, orateur que les gauches veulent compter dans leurs rangs.

La majorité aurait ainsi, comme l'ancienne Convention, son abbé Maury ou son moine Chabot. prálogliðus qui se sork mani

nt, en tace de ce refer exstématique du

LES PERQUISITIONS.

Un télégramme de Marseille nous informe que plusieurs perquisitions faites au domicile de différents membres radicaux dans le Midi, à Marseille et à Aix, viennent d'amener la saisie de documents importants, qui prouveraient que le parti radical

fomente un soulèvement des classes ou-

Cela vient à l'appui de ce que nous avons déjà dit que, dans plusieurs centres ouvriers, on essaye de provoquer des grèves, et on engage les ouvriers à se diriger sur Paris, où ils trouveront des travaux largement rétribués.

Réverait on de nouveau, par hasard, la formation des ateliers nationaux ou la haute paye des fédérés de la Commune?

LE VOYAGE DU VICOMTE D'HARCOURT.

Voici, d'après un renseignement autorisé, ce qu'il y a de vrai dans l'entrevue de M. le vicomte d'Harcourt avec le prince impérial, à laquelle on semble, aujourd'hui, attacher une grande importance:

M. le vicomte d'Harcourt s'est, en effet, rendu en Angleterre pour y voir son père, M. le marquis d'Harcourt, et c'est dans un salon, où se trouvait le fils de Napoléon III, que le prince de Galles lui a présenté M. Émmanuel d'Harcourt, sans qu'il y ait eu, à l'avance, aucune préméditation à ce sujet.

L'entretien a duré cinq minutes à peine, et les personnes présentes ont été témoins qu'il n'y a eu aucun entretien politique entre ces deux personnages; tout s'est borné aux banalités d'usage pour ces sortes de présen-

Le Journal des Débats publie, de son côté, ces observations à la suite de la note de l'Agence Havas et démentant les « bruits » relatifs à une entrevue de M. le comte Emmanuel d'Harcourt avec le prince impérial:

« Comme il ne peut être mis en doute que M. le comte Emmanuel d'Harcourt a vu en Angleterre le prince impérial et a eu un entretien avec lui à Cowes, il faut retenir seulement de la Note qui précède que le voyage de M. d'Harcourt n'aurait pas eu précisément et uniquement pour objet de voir le prince. Quant aux détails de l'entretien, on comprend qu'ils aient pu être inexactement rapportés; le fait principal reste. »

L'Agence Havas va-t-elle transmettre aux journaux une nouvelle note sur « le fait Toos Ica amisate M. Hobert ? « laqioninq venus s'inscrire cuex lai, et prendre de seu nouvelles. Son élet leur inspire d'assex se

La République française publie les réflexions suivantes:

« Il n'est pas, dit ce journal, un seul des députés de la majorité qui ignore que le pouvoir budgétaire est la seule sanction dont disposent, sous un régime parlementaire, les Assemblées législatives.

» C'est la force que les constitutions déposent entre leurs mains pour faire respecter la volonté populaire, la souveraineté na-

» Comment done douter un seul instant qu'on saura faire de cette force l'usage qui doit en être fait?

» Comment supposer que la Chambre, avant de consentir à un prélèvement de plus de trois milliards sur la richesse publique, ne voudra pas être assurée qu'un si énorme capital ne sera pas employé contre les intéreis les plus sacrés de la France, qu'il ne servira pas exclusivement à satisfaire les intérêts dynastiques et cléricaux auxquels de misérables passions voudraient sacrifier la patrie?

» La nouvelle commission est, à peu d'exceptions près, la même qui, au mois de juin dernier, a su énergiquement refuser à M. Caillaux le vote des quatre contributions directes qu'il réclamait par anticipation.

» Il lui fut alors objecté que la Chambre ne pouvait accorder un semblable vote de consiance à un cabinet dont le programme ne lui était pas connu.

» Même réponse attendrait tout ministère qui aurait la prétention d'imposer au pays une autre direction que celle que la souveraineté nationale a manifesté solen-

nellement la volonté de suivre. » Là-dessus, il ne saurait y avoir la moindre incertitude. En face des incroyables prétentions qui se sont manifestées au Sénat, en face de ce refus systématique du Président de la République de s'adresser aux hommes auxquels la nation a signifié son intention de remettre la marche de ses affaires, la Chambre a un devoir tracé: refuser le budget tant que sa voix ne sera pas écoutée, tant qu'on ne changera pas de politique, tant que des ministres dejà flétris,

déjà sous le coup d'une enquête qui peut aboutir à une mise en accusation, ne seront remplacés que par des doublures destinées à leur céder la place une fois le budget consenti, tant ensin que des garanties n'auront pas été données au peuple français qu'une aventure comme celle du 46 mai ne pourra plus se renouveler. »

Notons, toutefois, que la République française, au milieu de ces déclarations si nettement belliqueuses, a soin de glisser çà et là quelques paroles vagues qui semblent être des appels à la conciliation. Ainsi, le journal de M. Gambetta parle de « l'ardent désir » que manifeste la Chambre d'éviter toute » secousse profonde » et « de l'empresse-» ment qu'elle vient de mettre à être en me-» sure de profiter de la moindre lueur de » raison dans les dépositaires du pouvoir

Il paraît regretter que l'on ait « voulu pousser les choses à l'extrême. » C'est le Sénat qui a fait tout le mal, ce Sénat qui, pouvant rendre au pays « un service signalé », « n'a pas su se dégager des déplo-» rables compromis auxquels plusieurs de » ses membres ont participé le 24 mai

Ces habiletés de langage ne réussiront pas à tromper l'opinion.

ellower and lait.

ranger of the property of the

be voto du Ségat en ust-il e L'Assemblée nationale a reçu les dépêches suivantes de ses correspondants particuliers: Alexander of the profit of the rest

DÉPÉCHE DE LONDRES.

Une partie de la flotte anglaise a recu l'ordre de stationner en vue de Chypre.

La réponse du roi des Hellènes à la lettre du prince de Galles est attendue avec une certaine impatience.

Toute une flottille de chaloupes-torpilles vient d'être commandée par le gouvernement britannique.

DÉPÈCHE DE VIENNE.

L'Autriche a signifié au prince du Montenegro que la possession du port de Scutari ne saurait être décidée par le sort des armes, et qu'elle touche à un ordre d'intérêts génénéraux que les puissances seules peuvent trancher.

LE MEMORANDUM ANGLAIS.

Nous apprenons que lord Odo Russel, ambassadeur à Berlin, vient d'être mandé télégraphiquement à Londres par lord

Il y a conseil extraordinaire de ministres, presque chaque jour, à Downin street, au palais Derby, pour la rédaction d'un memorandum à la Russie.

Ce document diplomatique, dont la gravité ne saurait être mise en doute, rappellera la dépêche du 6 mai de lord Derby au comte Schouwaloff, et contiendra les declarations suivantes:

« Le gouvernement de S. M. la Reine » ne peut admettre l'établissement perma-» nent des Russes dans l'Arménie et, con-» fiant dans les promesses de S. M. le Czar,

» exprime l'espoir qu'aucun esprit de con-» quête n'inspire les mouvements straté-» giques des armées de S. M. l'Empereur

» Alexandre, soit en Asie, soit en Europe. » onede en déparent un anget de loi pour

LE DROIT DE VETO DES PUISSANCES AU CONCLAVE.

On sait que certaines poissances catholiques, protectrices du Saint-Siége, exerçaient de temps immémorial LE DROIT DE VETO sur tel ou tel autre candidat présenté au Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape.

Parmi les graves questions que le Pape a soumises au Sacré-Collége, il s'en trouve une qui intéresse vivement toutes les puissances: c'est celle de la suppression de ce droit de veto par suite de la nouvelle situation faite à la papauté en Italie.

La Congrégation des cardinaux chargée de l'élaboration de cette question si grave a remis à Pie IX le résultat de ses délibérations qu'un correspondant de Rome fait connaître par un télégramme:

« La Congregation, après avoir juridiquement constaté que, si d'un côté aucune puissance n'a de droits acquis sur l'élection papale, d'un autre côté le Saint-Siège ne

peut accorder à personne des droits qui seraient de nature à diminuer son autorité et son indépendance, qu'il y a lieu de ne rien faire, rien innover, attendu que tout acte de sa part, en pareille matière, ferait supposer que le Sacré-Collège a reconnu ce droit de

» Le Sacré-Collège, le cas échéant, saura faire protéger sa propre indépendance. »

La gravité de cette décision et des considérants qui l'accompagnent n'échappera certainement à personne.

Guerre d'Orient.

Quelques détails sur la prise de Kars. Fixé au 43 novembre, l'assaut a été remis, à cause du mauvais temps, au 47 au soir. L'attaque a commencé vers huit heures et demie du soir et ne s'est terminée qu'à huit heures du matin. Le général comte de Grabbe a été tué, à la tête de sa brigade, pendant l'assaut. A huit heures du matin, les redoutes et les forts étant au pouvoir des Russes, le combat a cessé.

La ville et ses forts, trois cents canons qui les défendaient, de nombreux drapeaux et des approvisionnements, sont le fruit de ces assauts. Les Russes ont perdu dans ce grand combat 2,700 hommes; 5,000 Turcs ont été tués, et les Russes ont fait 10,000 prisonniers. L'attaque a été dirigée par le général Loris-Mélikoff, qui a fait dimanche son entrée dans la ville. Le grand-duc Michel assistait à la bataille. Une attaque va avoir lieu cette semaine contre Erzeroum. On veut en finir et enlever la place.

Chronique Locale et de l'Ouest. inp., sodrung sob emidad I tunvina sila

Saumur.

La commission du Bureau de Bienfaisance de Saumur vient d'adopter une mesure dont lui saura gré la population pauvre: elle a supprimé le pain de 3° qualité et ne délivrera plus que du pain de 2° qualité, celui de tous les ménages aujour-

Le fils d'un de nos honorables négociants de Saumur, M. Marcel Ménager, élève du collège communal, vient d'être reçu par la faculté de Poitiers à la suite de ses examens pour la première partie du baccalauréat èstaittondher pandivers cotés aux droivert poux ir executi et du pouveir judiciere,

Singue selin SERVICE VICINAL. To listuate on

Examens pour l'admission aux emplois d'Agents-Voyers cantonaux.

Comme nous l'avons annoncé hier, des examens auront lieu, le 21 janvier 1878, au Ministère de l'intérieur, pour constater l'aptitude des candidats à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Les candidats doivent être âgés de plus de 20 ans et de moins de 35 ans.

Pour être admis à l'examen, ils sont tenus de déposer, avant le 43 janvier prochain, au bureau de la construction des chemins vicinaux, rue Cambacérès, nº 9, à Paris :

1º Une demande d'admission écrite par eux et faisant connaître leurs antécédents et les études auxquelles ils se sont livrés; cette demande doit également énoncer les diplômes et les certificats que les candidats se proposent de produire au moment de l'examen;

2º Un extrait de leur acte de naissance; 3. Un certificat de moralité délivré par le

Maire de la commune qu'ils liabitent. Les candidats reconnus admissibles seront pourvus, au fur et à mesure des demandes qui seront faites par les Préfets, et d'après l'ordre de mérite, d'un emploi variant de 4,500 francs à 2,000 francs, suivant les départements dans lesquels ils auront désiré être places.

Variétés.

lu diccours de M. le primarint du consuit

LA STATUE DE SAINTE CÉCILE ET LE MENETRIER DE GERMUND.

C'était hier la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. A cette occasion, on ne lira pas sans intérêt la légende ci-dessous, naive

comme toutes les légendes, et qui est intitulée : Le Ménétrier de Germund :

C'était jadis une église sans pareille, une église consacrée à sainte Cécile, la céleste musicienne. C'était la communauté de Germund qui l'avait hatie. Aujourd'hui il n'en reste plus qu'une pierre.

Da

pagn

quali

of gu

a fraj

babit

lage.

La

de sa

qui:se

mer el

Une

se der

voir à

nule a

plus m bité. E

glise La

le sein

son file

Le d

naus la

de lui

jour à !

Aprè

je lui di

- V.

rerais el

les soins

d'avoine

De

- Sa

-Me

servé au

- Vo

- Nu

- Ex

-Bie

rotre pa

ques dét

saisons,

pense au

- Par

- Au

champs.

gissent d

cellente i

peu de te

sortent p

- Tro

ne labou

printemp

- Pou

rose le so

les de no

un refug

moisson.

- C'es

- Aup

neur, qu'

lons, j'en

lours, j'o

J'attein

lais la che

champs et

-Bt

-Les

ili de gla

ais séche

&cellents

d'attendre

lelour du

C'est ai

ub-umy 8

brait pu

Avis aux

Valeurs

élé?

Dans cette eglise, des lis d'argent répandalent sur la tôte des saints une douce lueur; des roses couronnaient l'autel, fraîches et riantes comme les

La sainte avait des souliers d'or pur et une robe d'argent étincelante ; car alors c'était encore le

Le temps où, non-seulement dans la terre d'Allemagne, mais bien loin de par-delà les mers, qu admirait les œuvres ciselées des artistes de Ger-

Et les pèlerins venaient des contrées fointaines visiter cette eglise, où l'on entendait sans cesse résonner les chants pieux et les sons de l'orgue Un jour, un ménétrier y vînt aussi. Hélas!il élait

dans une profonde misère. Il s'avança les joues pâles, les jambes lasses, et la besace vide. Il s'incline devant l'image de la sainte, et chante

sa chanson. Ses plaintes vont jusqu'au cœur de celle qu'il implore, et la robe d'argent tressaille. Sainte Cécile s'incline en souriant vers le pauvre

musicien, et lui donne son soulier d'or. Ivre de joie, il se précipite dans la maison du premier orsevre qu'il rencontre, et se moque de sa misère passée, en changeant le soutier contre de beaux écus.

Mais l'orsèvre reconnaît la dépouille de la saînte, injurie le ménétrier, et le conduit devant le juge. Bientôt le procès est instruit et terminé. Le rol

est évident. Personne ne croit au récit du pauvie chanteur. Malheur! malheur! profane ménétrier! tu as chante ton dernier chant, of bientot ton cadavra

sera pendu au gibetab avoli asb almos al Déjà la sonnette des convois funèbres retentes et l'on voit se dérouler le long convoi noit, avec le coupable que l'on mène à l'échafaud.

Les psaumes de la pénitence résonnent, les moines et les religieux murmurent des prières lamentables; mais à travers ces paroles de mort, on entend aussi les sons joyeux d'un violon.

C'était la dernière prière du musicien.

- Puisque tant d'autres doivent chanter, avait-il dit, laissez-moi chanter aussi.

Le convoi passe devant la chapelle de sainte Cécile; la porte est ouverte, et le violon fait entendre un douloureux gémissement.

Alors ceux qui avaient condamné le ménétrier prennent pitié de lui. Plus d'un assistant soupire

- Le pauvre chanteur!

- Permettez-moi de m'approcher encore une fois de la sainte la louve extili no albiog enviro

Le juge le permet Le condamné entre s'age nouille, répète sa chanson, et la sainte s'ément pl sa robe d'argent tressaille. Emphicien ael enca Elle se penche en souriant vers le pauvre aussi-

cien, et lui donne son second soulier d'or. La foule étonnée regarde, et chaque chrétien

peut voir combien le chanteur du peuple est cuer aux saints du ciel. A l'instant les chaînes du prisonnier tomben!

on lui apporte de l'argent et du vin; on le reconduit en chantant et en dansant à l'hôlel-de-villen Toutes les angoisses de la veille sont oubliées. La grande salle de l'hôtel est décorée comme pour

une fête, et le ménétrier occupe la place d'hon-Mais quand la fête est finie, il prend ses soullers neur au banquet. d'or à la main, et s'en va le soir chanter gaiement

Depuis ce temps, le chanteur le plus paus re est dans un autre pays.

sur d'être bien accueilli à Germand, et dès qu'il arrive, on le salue et on se met à danser. (Magasin pittoresque.)

QUESTIONS AGRICOLES.

LA VOLAILLE DU PAUVRE.

L'esprit d'observation et l'expérience manques souvent à nos campagnards. Que de reasourdes la nature nous fournit dont nous ne savons pas profiter! Sans parler des engrais qui se perdent chaque année, pour des sommes enormes, il est d'autre éléments sur lesquels on ne saurait trop appeter l'attention générale.

Le fait suivant me semble, à ce point de vien digne d'être rapporté.

Dans le village où se trouve la maison de campagne de ma famille, habite une vieille femme de pague vingt-dix ans que les malheurs ont instruite el que la mort semble avoir oubliée, tandis qu'elle a frappé autour d'elle son mari et ses enfants. Elle pabite scule dans une chaumière écartée du villu

La bonne vicille est presque toujours au milieu de sa cour, où s'ébattent de nombreuses volailles, qui semblent être sa soule préoccupation et former en quelque sorte sa famille.

Une chose élonnait les habitants du village. On se demandait comment cette femme pouvait pourvoir à la nourriture de cette basse-cour, qui le dispule au plus belles fermes. On prétendait qu'elle n'achetait jamais ni grain ni avoine. Cependant les plus méchantes langues n'osaient attaquer sa prohilé. Elle jouissait de la confiance générale. L'église la voyait chaque jour. Elle s'épanchait dans le sein de la Mère des douleurs ; elle aussi pleurait socialização est estudi ilon

le démon de la curiosité me poussa, j'entrai dans la demeure de la bonne vieille, sous prétexte de fui demander des œuss frais pendant mon séjour à la campagne.

Après quelques secondes de conversation banale,

_ Votre basse-cour est digne d'envie. Je désirerais en avoir une pareille, mais je recule devant les soins et surtout devant les boisseaux de blé et davoine que je devrais donner à ces volailles. Des boisseaux de ble et d'avoine !

- Sans doute. Avec quoi les nourrirais-je?

- Mes poules n'ont jamais goûté ce gâteau réservé aux volailles des riches.

- Vous plaisaulez!

-Nullement, mon bon monsieur.

- Expliquez-moi donc votre secret.

- Bien volontiers, mais je crains d'abuser de olre patience, monsieur. Je dois entrer dans quelques détails sur la nourriture qui diffère selon les sasons, et que je me procure moi-même, sans dépense aucune.

- Parlez, ma bonne femme. J'écoute.

- Au printemps, je suis les labours dans les champs. Les lombrics et les vers blancs qui sur gissent de terre en grande quantité sont une excleate nontriture pour les volailles. Je mets un peu de terre dans le panier, afin que les vers n'en sortent pas.

- Trouvez-vous toujours assez de vers ? On B laboure pas sans cosse les champs , même au

- Pour faire sortir de terre les lombries, j'ar-10se le sol avec une décoction assez forte de feuilles de noyer. Bientôt les vers sortent et cherchent u refuge. C'est alors que j'en fais une ample anche el rese-

- C'est très-ingénieux. Mais que faites-vous en

-Auparavant, je dois vous dire, mon bon monter, qu'au mois de mai, à l'époque des hanneons, l'en fais une ample provision. En quelques ^{|Ours}, j'obtiens de la nourriture pour un mois.

Patteins ainsi facilement l'été, pendant lequel je als la chasse aux limaçons et aux limaces dans les lamps et les eprés qua no la comenciamient com de

Les chênes me fournissent une grande quande glands, j'enlève la grosso enveloppe, je les as secher au four, et j'obtiens ainsi des vivres deellents et des provisions qui me permettent dallendre sans crainte les frimas de l'hiver. Le Mour du printemps me ramène mes petites indus-

Victor BANCHERO Cest ainsi que cette bonne vieille accomplissait rœu du bon roi Henri IV: la poule au pot. Elle ^{lait} pu même faire mieux et mettre le poulet à broche. THE ZINK MORTHOUS

Avis aux cultivaleurs. 2777 (SHC KOLL

Couring Russ

(Espérance du peuple.)

Faits divers.

Le Journal de Charires rapporte qu'il y a quelques jours, un marchand de porcs, après avoir cuvé tout le vin d'une soirée d'ivresse, s'est armé d'un revolver et dirigé vers le lit où reposaient ses fils. Six coups de feu ont par lui été tirés qui, fort heureusement, n'ont produit qu'une seule blessure. La cour d'assises appréciera bientôt cette odieuse tentative de

Eh bien, nous parions que le défenseur de Delpart (c'est le nom du coupable) invoquera pour lui le bénéfice des circonstances atténuantes en s'appuyant sur l'état d'ivresse antérieure de son client? Quand donc en aura-t-on fini avec cette plaisanterie qui consiste à nous présenter comme attenuation d'un crime une faute qui n'a fait que s'y ajouter? -media

Les journaux allemands signalent une erreur judiciaire qui a causé une grande sensation dans l'Allemagne du Sud.

On vient de mettre en liberté un homme qui était détenu depuis huit ans dans une maison de réclusion, bien qu'il fût innocent. C'est un domestique de Friedberg, que le jury avait reconnu coupable d'avoir assassiné un garde forestier et qui avait été condamné pour ce fait à seize ans de réclusion. Ces jours-ci, le véritable assassin a confessé son crime sur son lit de mort.

Les pompiers de Boston ont ajouté la dynamite à leur armement contre le feu. On sait que cette substance a la propriété de ne détonner que sous l'influence d'une amorce fulminante, tandis qu'elle fuse si elle est ensammée directement. En outre, un simple saucisson charge de dynamite et applique à la base d'un mur suffit pour renverser celui-ci plus rapidement que ne le ferait la sape la mieux dirigée.

thus du la Fonneile

L'emploi de la dynamite pour arrêter les progrès d'un incendie en circonscrivant le domaine du feu présente donc les avantages d'un emploi sacile, puisqu'il suffit d'apphquer la cartouche au point que l'on veut attaquer; quelques minutes suffisent pour la pose. Elle est sans danger pour les hommes, puisque la chute des murailles et des édifices peut se commander de loin par la simple pression du doigt sur un appareil de détenté et n'exige plus le concours direct des pompiers ou d'ouvriers sepent la muraille ou l'escaladant pour y fixer des câbles de firage, de retenue et de direction.

Le mois dernier, le petit village suisse d'Aivolo, situé au pied du Saint-Gothard, non loin de l'entrée du futur tunnel, était à moitié détruit par un violent incendie. Le désastre eut été plus complet sans le sautage par la dynamité de plusieurs maisons dont les débris se trouvèrent former une digue contre le progrès du feu.

Pour les articles non signés P. Goder.

Chronique Financière

Bourse du 22 novembre 1877

Le marché est très-ferme, bien que les affaires soient peu actives. Le 3 0/0 varie de 71.55 à 71.62 1/2 et le 5 0/0 de 106.70 à 106.80. Les recettes générales achètent 2,000 fr. de 3 0/0, 1,000 fr. de 5 0/0 et 4,000 de 4 1/2. Le bilan de la Banque affiché aujourd'hui en Bourse donne les résultats suivants: encaisse, diminution, 5,178, 000 fr.; por-

teseuille, diminution, 8,744,000 fr. Avances, augmentation, 428,000 fr. Circulation, diminution, 24,899,000 fr. Comptes courants particuliers, augmentalion, 29,331,000 fr. Il y a peu de transactions sur les fonds étrangers, sur notre place comme sur les autres marchés. Le 5 0/0 russe 1870 se traite entre 80 et 81, toujours maintenu par la rareté du titre; mais l'insuccès du dernier emprunt provoque des ventes au comptant en Angleterre qui ont leur entre-coup en France, et le syndicat aura beaucoup de peine à tenir. Le 5 0/0 ture est à 10.27 1/2. Le 5 0/0 italien a soudainement monté à 72.80; quant à la rente autrichienne 4 0/0 en or, elle est tenue à 62 1/2. L'Extérieure espagnole est immobile à 12 7/8, et les Egyptiennes 1873 à 166. Les actions des chemins de fer autrichiens se traitent à 551 et celles des Lombards à 166.25. Affaires nulles d'ailleurs sur les valeurs des chemins de fer, des sociétés de crédit et des sociétés industrielles; on attend la solution de la crise politique.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

LUNDI 26 novembre 4877,

Représentation de la COMPAGNIE PARISIENNE

Sous la direction de M. RODRIGUEZ, régisseur général du théâtre du Palais-Royal.

GRAND SUCCES ACTUEL

DEMOISELLES

DE MONTFERMEIL

Comédie en 3 actes, du theatre du Palais-Reyal, par Théodore Barrière et Victor Bernard.

Jouée par MM. Lafaye, Edouard Georges, Gaussias, Mendasti, Johet et Bource, Mmos Garpentier, Jane Lepage, Falbert et Eug. Georges.

MIDI A QUATORZE HEURES

Comédie en 1 acte, de feu Théodore Barrière. Joues par MM. Gaussins, Mendasti, Joliet et Bource, Mmes Falbert et Jane Lepage.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez Mme Thuau, rue de la Comedie. - On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Refusez les contrefaçons N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Hevalescière Du Barry, sur les éliquelles.

SAUVEZ LES ENFANTS REVALESCIÈRE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous ali-ments inadmissibles, et qui, ordinairement, amenent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échaussement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les dregues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis treute ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants maladifs ou faibles de tout âge avec la Revalescière Du Barry, toutes les trois heures de la journée. simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, reussit à éviter tous les accidents de l'en-

Citons quelques preuves de son influence inva-riablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure Nº 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif; a été nourri

Conal de Suez.

pendant un an de votre Revalescière, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure Nº 85,410.

Rue du Tonnel, Valence (Drôme),

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois meis et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrbée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour que je le nourrissais à la Revalescière, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yenx et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de lous ceux qui l'oni vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désiren que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affec-ELISA MARTINET ALBY.

Cure Nº 65,910.

Londres, 2 juin 1866. Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces des que nous lui avons donné la Revalescière Du Barry, laquelle au commencement nous étions forces d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels fenfant a élé entièrement nourrie avec la Revalescière, elle est une des plus fontes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. CHARLES MURRAY

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En bones: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalèscière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromet-tants : oignons, ail, etc., ou boissons alcoo-liques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. - La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-chissant aux plus enervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste, les boîles de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est le de la conde

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécule indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common rue Saint-Jean; M. Gondrand, rue d'Orléans, M. Besson. successeur de M. Texier, M. Normandine, rue St-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. BARRY et Co., 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

ANTIPHLOGISTIQUE

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli,

PARIS

Depuis plus de cinquante années, SIROP de BRIANT est recommande par les Médècies dans les maladies de l'appareil respiratoire : Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Grippes,

C'est le plus actif; le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefuons, inefficaces ou nui-

sibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1877. faleurs an comptant. Dernier Dernier Hausse Balsse Valeure an comptant. Dernler Valeurs an comptant Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. Soc. gén. de Grédit industriel et 648 75 6 25 Canal de Suez . . . 697 50 25 99 75 106 75 ligations du Trèsor, t. payé. comm., 135 fr. p. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche 7 10 es de la Seine, emprunt 1857 le de la Seine, emprunt 1857 lle de Paris, oblig. 1855-1860 1865, 4 / 1871 3 / 1875 4 / 1875 4 / 1876 4 / 50 356 25 a. 50 815 933. 50 OBLIGATIONS. Charentes, 500 fr. t. p. . . . 130 3 75 75 Est Paris-Lyon-Mediterrance 620 513 338 50 50 1018 385 331 372 50 25 787 50 330 50 Nord 1876, 4 /... 486 75 anque de France omptoir d'escompte. 335 p 3 1048 329 672 2075 15. 329 657 7 50 Charentes. Foncier colonial, 300 fr. 50 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 juin 1877). DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

heures 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers). omnibus-mixte. MILLAIM express. omnibus. (s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mitte, omnibus.

express. 40 soir, omnibus-mixte T vu pay nouse lare o omnibus-mixte. express-poste. Eetralnd'Augers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46 s.

WI TELL NO DIE

Ondad PAR LIGITATION Tule off

Entre majeures et mineurs Et aux enchères publiques

TERRAIN

de 334 mètres 12 centimètres Situé sur l'avenue de la gare du chemin de fer de Poiliers:

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf décembre mil huit cent soixantedix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de Me CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le dix-sept novembre mil huit cent

soixante-dix-sept, enregistré; Et à la requête de : 1° Mme Elisa-beth-Marie-Louise Loitière, veuve de M. Louis Harrault, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Saint-Lazare, numéro 18;

20 Mile Therese-Marie-Louise Harrault, sans profession, demeurant a Saumur, rue Saint-Lazare, numero

Demanderesses, ayant pour avoué constitué M° Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 12.

En présence, ou eux dûment appelés de : 1º M. Pierre Harrault, propriétaire,

demeurant à Allonnes,

An nom et comme subrogo-tuteur des mineures Adolphe-Louis-Joseph Harrault et Dile Emma Therèse Harrault, enfants issus du mariage de M. Louis Harrault, sus nommé, avec dame Elisabeth-Marie-Louise Loitière, aussi sus-nommée, agissant ici en raison de l'opposition d'intérêts existant en-tr'eux et la dame veuve Harrault, leur mère et tutrice, et ce par application des dispositions de l'article 420 du Godo civil;

Défendeur, ayant pour avoué Me Le

Ray; 2º Et de M. Jean-Baptiste Leitière, négociant, demeurant à Saumur, Agissaut au nom et comme subrogé-

tuteur ad hoc desdits mineurs; Il sera, le dimanche neuf décembre. mil huit cent soixante-dix-sept, 3 midi, en l'étude et par le ministère de Me Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DESIGNATION.

Trois cent trente-quatre mètres 12 centimètres de terrain à prendre dans un jardin, situé à Saumur, au Champde-Foire, le long de l'avenue condui-sant à la gare du chemin de fer de Poitiers, dans toute la profondeur dudit jardin, du côté du levant, c'està-dire de la ruelle d'exploitation, joignant au levant ladite ruelle, au midi Mue Ollivier de Laleu, au couchant le surplus dudit jardin, séparé par une ligne droite, au nord l'avenue.

Cette portion présente, sur l'avenue et du côté de Milo Ollivier, une façade de quinze mètres soixante-cinq centimetres. Il existe un pavillon sur cette portion de terrain.

Mise à prix, trois mille neuf cent quatre-vingts francs, ci... 3,980 fr. S'adresser, pour les renseignements:

4° A M. CLOUARD, notaire à Sau-2º A M. BEAUREPAIRE, avoue

poursuivant. Dressé par l'avoué-licencié soussi-

Saumur, te vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dix-sept. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dixsept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes Signé : L. PALUSTRE.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON Situde à Saumur, quartier des Ponts, rue des Capucins, nos 46 et 48, Occupée par M. Moneste, charpenEtude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'élude,

Le dimanche 2 décembre, à midi, shade nonsman scholatel

1º La coupe de 4 hectares de bois taillis, essence de chêne, de 12 ans environ, située au Bois-des-Marchais, près Bournan, commune de Bagneux, d'une exploitation facile;

2º Quarante-trois pieds d'arbres, peupliers suisses et ormeaux, près du bourg du Coudray-Macouard et sur la grande route de Saumur à Montrouil.

Facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire.

Etude de Me CLOUARD, notaire mola Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M. CLOUARD,

Le dimanche 25 novembre 1877, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la faillite de M. Louis Coulon fils, Situés commune de Bagneux,

savoir : 1º Vaste maison et jardin, au Pont-10,000 fr. Fouchard, a 2º Maison de fermier et 1 hectare 50 centiares

5,500 de terre, à Terrefort, à. 3º Soixante - un ares 35 centiares, dans la pièce 1,700 .

centiares, dans le champ 1,300 » des Landes , a

Ensemble.... 18,500 » Entrée en jouissance, par la libre disposition, de suile.

S'adresser, pour tous autres ren-seignements, à M° CLOUARD. (606)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de Me CLOUARD, Le dimanche 16 décembre 1877, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, nº 4, occupée par Mme Ve Pinet-Marquis. Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix : 8,000 francs.

Etude de Mo CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMTABLE,

1º MAISON, a Saumur, au Champde-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, nº 4, occupée par le profes-

2º MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau

S'adresser, pour traiter, à Me (561) CLOUARD.

A VENDRE

UN JARDIN

Entouré de murs,

Situé à la Croix-des-Sables, commune de Bagneux,

Contenant 33 ares, bien affruité, avec trois carrés d'asperges, en plein

S'adresser à Mine Gouin, rue de Bordeaux, 31.

AAFFERMER

Pour le 1º novembre 1878,

Un JARDIN avec MAISON d'habitation, contenant 82 ares, situé à Saumur, prairie d'Offard, rue des

S'adresser, à Saumur, à M. Gabriel Fernie, rue d'Alsace, 41, ou à M° CLOUARD, notaire.

A LOUER

PRESENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruité, à Poce, commune de Distré, appartenant autrefois à

M. Besson; DEXPLOITATION RVec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à HOSPICE GENERAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1878:

Le vendredi 7 décembre 1877, à milli, il sera procede, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'ad-ministration, rue des Boires, à l'adju-dication des fournitures à faire audit Hospice général, du 1er janvier 1878 au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

170 SECTION. Viande; 20 id. Beurre, œuss; 3. id. Sel, sucre, savon, riz, huiled'olives, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine

de graine de lin; Huile de colza, chanid. delles, bougies; Bois de sapin;

Charbon de terre en id. roche, de la prove-nance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice géneral jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une sou-mission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées: elles porteront cette suscription : Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice genéral de Saumur, des articles compris dans la section no Elles exprimeront un rabais en cen-

times, sans fraction de centime. Des prix fermes pourront être indi-qués pour les 1re, 2°, 5° et 6° sec-

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoire-ment solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudica-

Le cahier des charges est déposé au Secrétarial-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pour iont en prendre counaissance; ainsi que des quantilés approximatives à fournir, tous les jours non féries, de midi à cinq heures.

LIQUIDATION

TOILES ET NOUVEAUTES

M. CATHELINEAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de Mm. BODAIRE, gérante de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, nº 37.

Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous

les articles d'hiver et nouveautés. Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelineau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un solde permanent de coux ayant déjà parus.

De même, un assortiment complet on Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses.

Modèles et Métiers en location.

DEMANDE DES OUVRIERES sachant très-bien faire la tapisserie.

A LOUER

PRESENTEMENT,

DEUX MAISONS AVEC BOUTIQUES Nouvellement restaurées.

Situdes rue du Marché-Noir.

S'adresser à Mi Deze libraire, rue Saint-Jean, nº 1, à Saumur, ou à M. Goder, imprimeur.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur,

VENTE AUX ENCHERES

Le samedi 24 novembre courant, à une beure du sorr, il sera vendu, par le ministère de Me Piton, commissaire-priseur, sur la place de la Bi-lange, à Saumur, une carriele presque neuve, un cheval et ses harnais.

On paiera comptant; plus 5 p. 0/0.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISES Pour Vignes.

Mo L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il colera le fil de for galvanise comme suit:

Nº 16..... 60 fr. les cent kil.

Etude de M. BOURDAIS, hours a Gannes.

Lo VENTE MOBILIDAE, Après le décès de M. Journar, annoncée pour le 25 novembre, est remise à un jour qui sera antiqué par de nouvelles

HE RINGAN

ET SA FILLE Chirurgien et Mécanieles

Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17.

à Saumur, Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une séen-rité pour les personnes qui s'adressen

PAUL JEUNIETTE

in summoli A laud Représentant à Saumur, sur liera no sisse

Prévient le public qu'il continue la vente des Charbons de terre et Briquettes, Charbons de bois et Coke, en gros et en delail. Livraison à domicile, par wagons dans toutes les gares net par bateaur dans tous les ports. Les commandes sont reçues place de l'Hôtel-de-Ville, nº 10.

Ancienne Maison A. PIE, RAOUL FEIGNOUX

and make the emira dos Gendre et successeur, ned non theme Rue de la Tonnelle , 27 , et magasins rue Haute-Saini-Pierre SAUMUR. siob et . ruetanoie , een

Depot des Colles Givet, Lyon, Château-Renault.

Huiles speciales pour machines et usines. Grand entrepot des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des obgirib xuoim Ocres jaune et rouge. reinig el engo es

PEINTURES PRÉPARÉES COULEURS FINES, VERNIS, PENCEAUX.

VERRES A VITRES, VERRES POUR SOFFES. et jardiniers. VERNIS POUR VOITURES

CIRAGE à HARNAIS, EAU DE CUIVRE ALCOOL DE BOIS BOHAX,

CARBONATE D'AMMONIAQUE

PRODUITS POUR TEINTURES Indigos Aniline, Orseille Extrait de campêche, cachou, garance, Bois de teintures et colorants.

réso

A

com

l'ou'

de la

étra

J. re

ratio

lon

Cara

poli

appi il ed

pers Pub

cier

labo

cino

éner

Du

ALUN, AMMONIAQUE, SEU DETAIN SEL DE TARTER SEL D'OSEILLE Fabrique d'eau de javelle blanche et rose.

BENZINE, rectifiée et parsumée.

DEPOT DE TOUS LES ACIDES de la PERFETAGRA Acetique, citrique, mitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, ec.

SICCATIF BRILLANT

Pour la mise en couleur, sans frottage, des appartements, carreau et parquels PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin.

LACALL DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON, CHIRURGIEN DENTISTE A BORDEAUX, Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES ed 2 4 4 at 000 A to 0\EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures u soir, quai de l'inscir de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.



BIBERON POMPE MONCHOVAUT Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (yaranti), Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aueun effort. Rebrigue à Leon (Aigne)

Pabrique à Laon (Aisne).

Pabrique à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Jouy, 7, Pharmacie Centrale de France.

Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à nompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. Normandine, pharmacien, ainsi due dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifie par l'imprimeur soussigns.